



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 26 avril 2019

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.66

Dossier n° : AE 19.0130

Demandeur : GAEC ROQUE

Date d'enregistrement de la demande : 27/03/2019

Date limite de candidature : 26/06/2019

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 26/07/2019.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
LUGARDE	6,94	LOUBEYRE Paul	Section ZL 17j,17k,17l
MARCHASTEL	4,20	BONHOMME Paule	Section ZE 35
SAINT-AMANDIN	17,08	RAHON Jean-Louis	Section A 14,19,32,37,39j,39k,41,52,53,55, 56,58,59 Section B 1062
SAINT-BONNET-DE-CONDAT	8,40	Mairie de LUGARDE	Section C 457aj, 457ak
SAINT-SATURNIN	32,50	LAFON Jean	Section C 303,305,308,309j,309k,311j,311k ,312,313,314 315,316,317,319
SAINT-AMANDIN	36,49	ROQUE Christophe	Section A 883,1140,1150,1151,1152,1153,1 154j, 1154k,1154l,Section BN 13j,13k
LUGARDE	9,47	ROQUE Christophe	Section ZA 4j,4k,25,26j,26k,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière